

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERI

-----  
N° 2171 /T.P.-  
-----

OBJET:

Habitations famille  
nombreuse.-

Ruhengeri, le 22 AOUT 1952.-



Monsieur le Chef de Service,



J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
ci-joint en quatre exemplaires, l'extrait du carnet  
d'attachement ainsi que le procès-verbal dressé à l'ap-  
pui de la facture n° 118 152/CR/117 du 22 aout 1952,  
de Monsieur MASSART.-

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT,

D. NE VEJANS,-

Monsieur l'Ingénieur Provincial  
Chef du Service des Travaux Publics  
du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-  
-----

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGRI

PROCES - VERBAL

Je soussigné NEVEJANS Daniel, Fonctionnaire dirigeant, des travaux exécutés par Monsieur MASSART à Ruhengeri en ce qui concerne la maison n° II7 suivant Cahier Spécial des Charges n° 37/T.P. de 1952, déclare qu'en date du 22 Aout 1952, les travaux suivants ont été exécutés: charpente terminée, lattes et tuiles en cours, pavement en cours, fosse septique et installation sanitaire en cours.

Fait à Ruhengeri, le 22 Aout 1952.-

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT, D. NEVEJANS, -



# E. MASSART

ENTREPRISES GÉNÉRALES  
TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

KIGALI, le.....

B. P. 16

KIGALI (RUANDA-URUNDI)

Compte B.C.B. Usumbura No 1023

Registre du Commerce : Usumbura 529

## FACTURE

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi  
N° 118/52/C.R./117

Doit:

Construction d'une maison d'habitation à Ruhengeri suivant Cahier  
Spécial des Charges n° 37/T.P. de 1951  
Plan 117

Total entreprises: 828.321 francs.

### Avancement des travaux:

Charpente	35.800,-
Lattes et tuiles en cours	20.000,-
Pavement	20.000,-
Fosse septique et installation sanitaire	41.500,-

Total 117.300 francs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de  
CENT DIX SEPT MILLE TROIS CENTS FRANCS.-

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT,

L'ENTREPRENEUR,

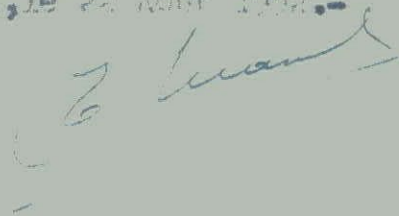
D. N. VEJANS,-

E. MASSART,-



Payer à l'ordre de la Banque Commerciale du Congo à USUMBURA.-

Fait à Ruhengeri, le 22 AOUT 1952.-



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
 RESIDENCE DU RUANDA  
 TERRITOIRE DE RUBENGERI

MOIS D'AOUT 1952.-

EXTRAIT DU CAHIER D'ATTACHEMENT PERIODE DU 1ER AU 22 AOUT 1952

Dates	Maçons	Charpentés	Aides	Ciment	Sable	Pierres	Briques	Bois de charpentés	Divers	Fers à béton	Futs d'eau	Travaux exécutés	Observation
1/8	3	6	10	300	1 1/2 m <sup>3</sup>								
2/8	7	6	15	300	1 d.							Rejointoyage	
4/8	6	6	15									"	
5/8	4	6	17	600	2 m <sup>3</sup>							"	
6/8	10	6	19	500	1/2 m <sup>3</sup>		600 m.	10 Kg. clous				Charpente	
7/8	11	6	18	500	1 d.							"	
8/8	11	6	18	250	1 m <sup>3</sup>							"	
9/8	12	6	19	300	1 1/4							"	
11/8	12	6	20	150	1/2							"	
12/8	11	6	19	150	1 d.							"	
13/8	12	6	11	100	1 d.							"	
14/8	10	7	17	50	1/4							"	
15/8	8	3	19	50	1 d.							"	
16/8	11	3	24	50	1/2							"	
18/8	9	7	18	200	1 m <sup>3</sup>							"	
19/8	10	6	14	250	1							"	
20/8	16	6	18	250	1							"	
21/8	8	6	19	150	1/2							"	
22/8	6	7	20	100	1/2							"	

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT,

D. NE VEJANS,-

G/R

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERRI.-  
-----

PROCES - VERBAL .-

Je soussigné, NEVEJANS, Daniel, Fonctionnaire dirigeant des travaux exécutés par Monsieur MASSART à Ruhengeri en ce qui concerne la maison n° II7 suivant Cahier Spécial des Charges n° 37/T.P. de 1952, déclare qu'en date du 15 septembre 1952, les travaux suivants ont été exécutés: charpente terminée, enduits intérieur et extérieur terminés, pavement en briques terminé, fosse septique et installation sanitaire en cours, puits perdu terminé.-

Ruhengeri, le 15 septembre 1952.-

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT, D. NEVEJANS.-  
